

# CONCOURS EXTERNE SUR TITRES DE TECHNICIEN HOSPITALIER DE LA FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIERE

ANNEE 2026

## DOSSIER D'INSCRIPTION

NOM : .....

PRENOM : .....

Domaine :

Contrôle, gestion, installation et maintenance technique – Spécialité informatique  
(infrastructure et environnement de travail).

| Cadre réservé à l'Administration | Date Arrivée | Contrôle |
|----------------------------------|--------------|----------|
|                                  |              |          |

## IDENTIFICATION DU CANDIDAT

M ☐ Mme ☐

NOM : ..... Prénom(s).....

NOM de jeune fille : .....

Nationalité : .....

Date de naissance : ..... Commune de Naissance : .....

Département ou Pays de Naissance : .....

Adresse postale : .....

Code Postal..... Ville:.....

Courriel : .....

Téléphone domicile : ..... Téléphone portable : .....

FONCTION ACTUELLE EXERCÉE : .....

Nom de l'employeur et Adresse : .....

Je soussigné(e) (prénom, nom) : .....

- atteste que toutes les informations données dans le présent document sont exactes et reconnais être informé(e) du fait que toutes fausses déclarations de ma part entraîneraient l'annulation de toute décision favorable prise à mon égard dans le cadre de la présente procédure.

- déclare être informé(e) que la Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique au présent dossier. Elle garantit aux personnes concernées un droit d'accès et de rectifications pour les données les concernant hormis celles qu'elles ont elles-mêmes introduites concernant leur expérience professionnelle.

Fait à : ..... le.....

Signature (précédée de la mention "lu et approuvé")

### DIPLOMES OU TITRES OBTENUS

(avec indication de lieu et de l'année d'obtention)

(Copie diplômes à fournir)

| INTITULE | ANNEE<br>D'OBTENTION | LIEU |
|----------|----------------------|------|
|          |                      |      |
|          |                      |      |
|          |                      |      |
|          |                      |      |
|          |                      |      |

### FORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUIVIES

(inscrire les formations suivies)

(Joindre les justificatifs)

| INTITULE DES FORMATIONS | ORGANISME | ANNEE | NOMBRE DE JOURS |
|-------------------------|-----------|-------|-----------------|
|                         |           |       |                 |
|                         |           |       |                 |
|                         |           |       |                 |
|                         |           |       |                 |
|                         |           |       |                 |
|                         |           |       |                 |
|                         |           |       |                 |
|                         |           |       |                 |

## EXPERIENCE PROFESSIONNELLE

(Copie de la fiche de poste actuelle à fournir)

| Nom et Coordonnées de l'employeur | Fonction(s) exercée(s) et description des activités et des missions | Période d'emploi (du jj/mm/aaaa au jj/mm/aaaa) | Quotité de travail (temps complet ou partiel en %) |
|-----------------------------------|---------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------|----------------------------------------------------|
|                                   |                                                                     |                                                |                                                    |
|                                   |                                                                     |                                                |                                                    |
|                                   |                                                                     |                                                |                                                    |
|                                   |                                                                     |                                                |                                                    |
|                                   |                                                                     |                                                |                                                    |
|                                   |                                                                     |                                                |                                                    |

## DECLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e) .....

souhaite me présenter au concours externe sur titres de Technicien Hospitalier – Contrôle, gestion, installation et maintenance technique – Spécialité informatique (infrastructure et environnement de travail).

Je déclare sur l'honneur :

- ☐ l'exactitude de toutes les informations figurant dans le présent dossier
- ☐ avoir pris connaissance du règlement concernant les fausses déclarations ci-dessous :

*La loi punit quiconque se rend coupable de fausses déclarations :*

**Article 441-1 du code pénal**

*Constitue un faux, toute altération frauduleuse de la vérité, de nature à causer un préjudice et accomplie par quelque moyen que ce soit, dans un écrit ou tout autre support d'expression de la pensée qui a pour objet ou qui peut avoir pour effet d'établir la preuve d'un droit ou d'un fait ayant des conséquences juridiques.*

*Le faux et l'usage de faux sont punis de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende.*

**Article 441-6 du code pénal**

*Le fait de se faire délivrer indûment par une administration publique ou par un organisme chargé d'une mission de service public, par quelque moyen frauduleux que ce soit, un document destiné à constater un droit, une identité ou une qualité ou à accorder une autorisation est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 euros d'amende.*

*Est puni des mêmes peines le fait de fournir une déclaration mensongère en vue d'obtenir d'une administration publique ou d'un organisme chargé d'une mission de service public une allocation, un paiement ou un avantage indu.*

A....., le.....

Signature du demandeur (Précédée de la mention « Lu et approuvé »)

## NOTICE EXPLICATIVE

# Concours Externe sur Titres de Technicien Hospitalier

**Lieu des épreuves :** CENTRE HOSPITALIER DE CORNOUAILLE – Site de Quimper

**Nombre de postes :** 2

Domaine « Contrôle, gestion, installation et maintenance technique – Spécialité informatique (infrastructure et environnement de travail) ».

**Date de clôture des candidatures :** 22 décembre 2025

**Admission – épreuve orale :** à partir du **22 janvier 2026** (Information donnée à titre indicatif - Une convocation précisant la date exacte vous sera adressée).

Le Centre Hospitalier de Cornouaille se réserve la possibilité de modifier les dates communiquées.

## Conditions d'Inscription

Les candidats doivent remplir les conditions générales d'accès à la Fonction Publique (articles L.321-1 et suivants du Code Général de la Fonction Publique) et être titulaires d'un baccalauréat technologique ou d'un baccalauréat professionnel ou d'un diplôme homologué au niveau IV sanctionnant une formation technico-professionnelle ou d'une qualification reconnue comme équivalente, dans les conditions fixées par le [décret du 13 février 2007 susvisé](#), correspondant à l'une des spécialités mentionnées à l'article 1er de l'arrêté du 12 octobre 2011 susvisé, dans l'un des domaines correspondant aux fonctions statutairement dévolues aux techniciens hospitaliers.

## Nature des Epreuves

| Admissibilité<br>A compter du 22 décembre 2025                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | Admission<br>à partir du 22 janvier 2026                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>Sélection, par le jury des dossiers des candidats qui ont été autorisés à prendre part à ce concours.</p> <p>Le jury examine les titres de formation en tenant compte de l'adéquation de la formation reçue à la spécialité pour laquelle concourt le candidat, ainsi que des éventuelles expériences professionnelles.</p> <p>Les candidats retenus par le jury à l'issue de l'examen des dossiers sont inscrits sur une liste d'admissibilité établie par ordre alphabétique et par spécialité.<br/>Cette liste fait l'objet d'un affichage dans l'établissement organisateur du concours.</p> <p>Les candidats admissibles sont convoqués par courrier à l'épreuve d'admission.</p> | <p>Entretien à caractère professionnel avec le jury se décomposant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>— en une présentation par le candidat de sa formation et de son projet professionnel permettant au jury d'apprécier ses motivations et son aptitude à exercer les missions dévolues à un technicien hospitalier notamment dans la spécialité dans laquelle il concourt (durée de l'exposé du candidat : cinq mn au plus) ;</li> <li>— en un échange avec le jury comportant des questions techniques relatives à la spécialité dans laquelle il concourt (durée : vingt-cinq mn au plus).</li> </ul> <p>La durée totale de l'épreuve est de trente minutes (coefficient 2).</p> <p>Nul ne peut être admis si la note obtenue à l'entretien est inférieure à 20 sur 40.</p> <p>A l'issue de cet entretien, le jury établit par ordre de mérite la liste de classement des candidats définitivement admis.</p> |

## Composition du Jury

Le jury du concours externe sur titres prévu à l'article 4 de l'arrêté du 14 août 2012 fixant la composition du jury et les modalités d'organisation des concours externe et interne permettant l'accès au grade de technicien hospitalier du corps des techniciens et techniciens supérieur hospitalier est composé comme suit :

1° Le directeur de l'établissement organisateur du concours ou son représentant, président,

2° Deux fonctionnaires hospitaliers de catégorie A en fonction dans le Département, dont 1 au moins est extérieur à l'Etablissement organisateur du concours

3° Un technicien supérieur hospitalier de 1<sup>ère</sup> classe en fonction dans le Département

4° Un professeur d'enseignement technique enseignant dans la spécialité ouverte au concours. Il est fait appel à un professeur par spécialité.

## Documents à Fournir

A l'appui du dossier d'inscription, les candidats doivent fournir en **5 exemplaires**, les pièces suivantes :

- une demande d'admission à concourir établie sur papier libre dans laquelle le candidat indique la spécialité pour laquelle il souhaite concourir,
- un curriculum vitae sur papier mentionnant notamment les actions de formation suivies et, le cas échéant, accompagné d'attestations d'emploi,
- la copie des titres de formation, certifications et équivalences dont il est titulaire,
- la fiche du poste occupé.

Seront à fournir en **un seul** exemplaire :

- le cas échéant, un état signalétique des services militaires ou une photocopie de ce document, ou, pour les candidats n'ayant pas accompli leur service national, une pièce attestant leur situation au regard du [code du service national](#),
- éventuellement un état signalétique des services publics accompagné de la fiche du poste occupé,
- une copie de la carte nationale d'identité française ou de ressortissant de l'un des Etats membres de l'Union européenne ou copie du livret de famille.

La demande d'extrait de casier judiciaire (bulletin n° 2) sera sollicitée par les services RH auprès du Casier Judiciaire National.

## Présentation du Dossier de Candidature

Le dossier de candidature (pages 1 à 5) devra être transmis par voie postale en lettre recommandée avec accusé de réception à :

Mme la Directrice des Ressources Humaines  
CH de Cornouaille  
14 bis avenue Yves Thépot  
29107 QUIMPER Cédex

**Pour le 22 décembre 2025 (le cachet de la poste faisant foi).**

L'inscription du candidat ne sera validée qu'à réception du dossier de candidature complet  
(accompagné des pièces justificatives).